

Prestations	Base Sécurité sociale	Remboursements de La Mutuelle Catalane
HOSPITALISATION		
Frais de Séjour	80%	100%
Honoraires	80%	100%
Forfait Journalier Hospitalier Maladie Chirurgie (20€/jour)	+	100% Frais Réels illimités
Forfait Journalier Hospitalier Psychiatrie (13,50€/jour)	+	100% Frais Réels illimités
Forfait Participation Assuré (franchise 18 €)	+	OUI
TRANSPORT (accepté par la sécurité sociale)	65%	100%
ACTES MEDICAUX		
Visites, Consultations	70%	100%
Actes de Spécialistes	70%	100%
AUTRES ACTES MEDICAUX		
Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés... (accordés RO)	60%	100%
Actes de Radiologie, Echographie (accordés RO)	70%	100%
Analyses Biologiques (accordées RO)	60%	100%
PHARMACIE		
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 65%	65%	100%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 30%	30%	30%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 15%	15%	15%
OPTIQUE		
Equipelement optique simple, complexe, très complexe	70%	100%
DENTAIRE		
Soins Dentaires	70%	100%
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire	70%	100%
ACTES ET EXAMENS DE PREVENTION (1) (3)		
Vaccins Anti-Grippe (pour les moins de 65 ans)	+	100% Frais réels
Détartrage annuel complet (limité à 2 séances/an)	70%	100%
Audiométrie tonale avec Tympanométrie	+	100% Frais réels
Osteodensiométrie (2)	+	100% Frais réels
AIDE A LA PERSONNE (Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7)		OUI
TIERS PAYANT		OUI
COTISATION MENSUELLE		

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.
100% = 100% Base de remboursement sécurité sociale = part sécurité sociale + Ticket modérateur Mutuelle

Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.

(1) Non remboursés ou partiellement par le Régime Obligatoire mais pris en charge en totalité par La Mutuelle Catalane

(2) Un examen tous les 6 ans pour les femmes de plus de 50 ans

(3) Sur présentation de la facture acquittée

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Document non contractuel

GARANTIE ESSENTIELLE au 01/01/2018

www.mutuelle-catalane.com

20 avenue de Grande Bretagne 66029 Perpignan Cedex Tel 06 68 34 55 57 contact@mutuelle-catalane.com